



Chardonnens Jean-Daniel

Obligation du pass sanitaire dans la restauration

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 24.09.21

DEE/DSAS/DSJ

Dépôt

Lorsque le Conseil fédéral a imposé l'obligation du pass sanitaire, notamment dans la restauration, certains paramètres, qui semblent pourtant évidents, n'ont probablement jamais été pris en compte.

Aujourd'hui, seuls un peu plus de 50 % des Suisses sont vaccinés, la baisse de fréquentation dans les restaurants est donc logiquement très importante. Pire encore, ce sont souvent les actifs qui sont les plus réticents et qui ne peuvent plus se restaurer, faute de pass sanitaire ou qui ne peuvent pas se faire tester tous les deux jours.

Sans vouloir entrer dans le débat des pro- ou des anti-vaccins, force est de constater que la réalité est bien là. Une fois de plus, ce sont les restaurateurs qui doivent faire les frais de cette politique incitative fédérale, pour ne pas dire plus.

Or, ils ne sont pas plus responsables que chacun d'entre-nous dans ce pays. Pourtant, les aides pour les cas de rigueurs sont aujourd'hui terminées, alors que pour certaines branches la crise est encore bien présente. Certes, il reste encore les RHT et les APG avec des conditions d'obtention qui ne répondent pas forcément à la situation actuelle, gérer les collaborateurs et anticiper la fréquentation n'est pas chose facile ; en outre, le personnel en souffrirait aussi fortement. De plus, il leur est imposé un travail de contrôle supplémentaire auprès de leurs clients.

Aussi, par effet de ricochet, d'autres entreprises subissent une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires, c'est le cas pour les fournisseurs de produits alimentaires ou de boissons. Cette imposition du pass sanitaire pose également de gros problèmes aux voyageurs qui doivent impérativement avoir recours aux restaurateurs pour leurs clients. Cette branche est d'ailleurs probablement la plus touchée, désormais ils font à nouveau face à de nombreuses annulations alors qu'ils entrevoyaient le bout du tunnel.

Toute cette économie est mise à rude épreuve depuis plus de 18 mois, la plupart des commerçants vont devoir faire face à des remboursements imminents et rattraper les amortissements qui ont forcément dû être repoussés afin de pouvoir survivre.

Bien évidemment, le canton de Fribourg ne peut pas s'ingérer directement dans la politique fédérale, mais il peut intervenir auprès du Conseil fédéral afin de lui faire assumer ces décisions et qu'il soutienne rapidement les branches qui subissent les conséquences de leur choix.

Le canton peut également soutenir ces entreprises au travers des fonds existants ou par le biais de nouvelles initiatives qu'il peut mettre en place.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que le fonds cantonal pour le soutien aux entreprises voté par le Grand Conseil est encore disponible ?
 2. Si oui, est-ce que les branches qui subissent aujourd'hui les décisions du Conseil fédéral pourront bénéficier d'un soutien cantonal ?
 3. Si non, est-ce qu'une aide supplémentaire sera débloquée par le canton afin de soutenir nos entreprises ?
 4. Est-ce que le canton va intervenir auprès de la Confédération afin de lui faire assumer financièrement ces décisions ?
 5. Est-ce qu'une action de soutien telle que Karyon peut à nouveau être mise sur pied ?
-